

Carlos Moreno

La France peut se diriger vers la concrétisation des territoires de la demi-heure

L'urbaniste, inventeur de la « ville du quart d'heure », reposant sur la proximité, défend l'adaptation de cette idée en région. Le modèle se répand déjà, mais davantage doit être fait pour réaliser les objectifs de réduction des émissions de carbone

A l'aube du confinement, en mars 2020, je lançais un appel dans les colonnes du *Monde*, pour repenser notre modèle urbain et territorial. Quatre ans plus tard, la pandémie du Covid-19 a agi comme un catalyseur, obligeant à une réévaluation profonde de nos schémas de vie, notamment en ce qui concerne l'urbanisme. Se propageant dans le monde depuis, en France, elle a mis en évidence l'impérieuse nécessité d'une accessibilité accrue aux services et aux infrastructures, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Dans ce contexte, le concept de la ville du quart d'heure que je porte avec vigueur depuis 2016, en garantissant l'accès à tous les services essentiels en proximité bas carbone, émerge comme une approche adaptable d'aménagement urbain répondant aux impératifs écologiques, économiques, sociaux et de mixité urbaine. Ce concept, se trouvant dans la prolongation de l'engagement des penseurs et acteurs de la ville vivante tels que Clarence Perry, Jane Jacobs, André Barey, Jan Gehl et tant d'autres, se trouve revitalisé dans le contexte contemporain, offrant avec la proximité heureuse une vision novatrice pour le déve-

loppement territorial et l'épanouissement des citoyens.

Il est désormais crucial d'accélérer et d'étendre cette vision pour offrir à toutes les strates urbaines et territoriales françaises une nouvelle proximité. Cette année, la France peut véritablement se diriger vers la concrétisation des territoires de la demi-heure à l'échelle nationale, une approche pouvant contribuer à la refonte de l'espace territorial français.

L'essor mondial de cette approche a eu aussi ses développements en France. Depuis 2020, de nombreuses municipalités ont entrepris la transition vers la ville du quart d'heure, le territoire de la demi-heure. La Ville de Paris, sous l'égide de la maire, Anne Hidalgo, a lancé des programmes de réaménagement urbain axés sur la création d'espaces de proximité conviviaux et la promotion des modes de mobilités douces, contribuant ainsi à rendre les services accessibles à pied ou à vélo dans de nombreux quartiers.

D'autres villes, telles que Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Mulhouse (Haut-Rhin), Roubaix (Nord), Béthune (Pas-de-Calais) et sa communauté de communes, Sète (Hérault), Vandœuvre-

lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), Labège (Haute-Garonne), travaillent également à repenser leur urbanisme pour s'aligner sur les principes d'une proximité heureuse, d'une ville à portée de la main, comme incarnation de la ville du quart d'heure.

La proximité heureuse est une voie d'avenir s'adaptant à toutes les typologies urbaines. La commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas (Gard), qui compte 4700 habitants, a été pionnière dans l'adoption de ce dispositif, sous l'impulsion du maire, Jean-Michel Perret. Avec la mise en place d'écoquartiers, d'initiatives associatives dynamiques, de nombreux pôles économiques et de santé, ainsi que de solutions de mobilités douces et de logements sociaux, la com-

mune illustre l'adaptabilité du concept à toutes les configurations urbaines. Avec ses 3495 communes, la France offre un terrain fertile pour l'expansion et l'adaptation de ce modèle novateur. La flexibilité inhérente au concept de la ville du quart d'heure permet son application aussi bien dans les grandes métropoles que dans les villages ruraux, en garantissant l'accessibilité aux services essentiels en moins de trente minutes.

Renforcer la cohésion sociale

En milieu rural, ce concept se déploie sous la forme des territoires de la demi-heure. Bien que les rythmes et les proximités puissent varier en fonction des zones, le territoire de la demi-heure répond à une réelle demande en augmentant l'offre de services, en favorisant par la proximité l'économie locale et en proposant un aménagement territorial équilibré.

Certaines communes rurales envisagent déjà cette transition pour repenser leur territoire en fonction des temporalités plutôt que des distances. En Seine-et-Marne, à Trilport, le maire, Jean-Michel Morer, a été un précurseur en la matière ; la municipalité de Langres, en Haute-Marne, souhaite rendre accessibles à ses habitants des services et des infrastructures en moins de trente minutes, tout en préservant l'identité unique de son environnement rural.

A travers des projets d'aménagement territorial axés sur la création de pôles de proximité et le développement de solutions de mobilité innovantes, ces territoires ruraux aspirent à renforcer la cohésion sociale et à revitaliser leurs cen-

tres-bourgs, tout en préservant leur patrimoine naturel et culturel. La ville du quart d'heure et le territoire de la demi-heure reposent sur un urbanisme de la proximité, polycentrique, compact, centré sur la réhabilitation, l'usage intensif des infrastructures et l'accessibilité bas carbone aux services. L'alliance bénéfique de ces principes fondateurs offre une approche globale et transversale.

Il s'agit d'incarner dans un monde incertain une nouvelle géographie pour mailler le territoire français avec une économie revitalisée par la relocalisation, le développement de l'emploi local, des circuits courts, l'utilisation des matières premières sourcées en proximité, développer la sobriété énergétique tout en régénérant les interactions sociales.

Nous nous trouvons au cœur d'un moment-clé pour notre nation, soulignant l'importance cruciale et la dynamique vivante des communes françaises. Il devient urgent d'aller rapidement vers des territoires davantage humains, accessibles, diversifiés, résilients et justes. ■



LA FLEXIBILITÉ DU CONCEPT DE LA VILLE DU QUART D'HEURE PERMET SON APPLICATION AUTANT DANS LES GRANDES MÉTROPOLIS QUE DANS LES VILLAGES RURAUX

Carlos Moreno est professeur des universités et directeur scientifique de la chaire *Entrepreneuriat Territoire Innovation* de l'Institut d'administration des entreprises de Paris, à l'université Panthéon-Sorbonne. Il est l'auteur de « *Droit de cité. De la "ville-monde" à la "ville du quart d'heure"* » (L'Observatoire, 2020)